

## CC les Trois Provinces : Liste des servitudes d'utilité publique

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
AUGY-SUR-AUBOIS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Vallée de Germigny	
AUGY-SUR-AUBOIS	AC1	Eglise Saint Ludre le Bourg (cad. A1, 30) Cl. MH : 20 février 1959 r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
AUGY-SUR-AUBOIS	EL7	RD 34 du PR 44+11 au PR 44+45 (approuvé le 24 avril 1895) Modifié par délibération du conseil départemental du 29/03/2021 n°27/2021	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher direction des routes Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
AUGY-SUR-AUBOIS	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 ave de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
AUGY-SUR-AUBOIS	PT3	câble RG 18-124-2	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
AUGY-SUR-AUBOIS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
CHAUMONT	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Vallée de Germigny	
CHAUMONT	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
CHAUMONT	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
GIVARDON	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Vallée de Germigny	
GIVARDON	EL7	VC n° 2 de Lévigny (Levigny)	* Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies Communales Mairie de Givardon le bourg 18600 Givardon	
GIVARDON	EL7	VC n° 4 de la Rencontre (Levigny)	* Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies Communales Mairie de Givardon le bourg 18600 Givardon	
GIVARDON	EL7	VC n° 5 des Bertaux (Ardenais)	* Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies Communales Mairie de Givardon le bourg 18600 Givardon	
GIVARDON	EL7	VC n° 5 des Bertaux (les Bertaux)	* Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* Voies Communales Mairie de Givardon le bourg 18600 Givardon	
GIVARDON	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
GIVARDON	PT3	câble RG 18-124-1	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
GIVARDON	PT3	câble RG 18-124-2	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
GIVARDON	PT3	câble RG 18-124-3	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
GIVARDON	PT3	câble RG 18070	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
GIVARDON	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
GROSSOUVRE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Vallée de Germigny	
GROSSOUVRE	AC1	Château : Tour d'angle sud -est à bossages rustiques ; tour d'angle nord-est ; aile comprise entre ces deux tours, comportant l'ancienne entrée et la chapelle (cad. B6, 408) (Inv. MH : 18 janvier 1993)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
GROSSOUVRE	AC1	Usine métallurgique : Le Bourg, Route des Véreaux - Halle à charbon, à l'exception des deux appentis récents accolés au pignon oriental (cad. B2, 42, 675) (Inv. MH : 08 mars 1995). - Immeuble de logements d'ouvriers, à l'exception des appentis accolés aux pignons et à la façade postérieure (cad. B2, 26) - Inv. MH : 8 mars 1995	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
GROSSOUVRE	I3	- Ouvrages ne traversant pas la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Canalisations DN50-1996-BRT La Chapelle Hugon.	AP N° 2016-DDCSPP-035 du 5 février 2016	GRT GAZ Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI de Rabion 16023 Angoulême cédex	
GROSSOUVRE	I3	- Installations annexes non situées sur la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * La Chappelle Hugon – sectionnement/livraison	AP N° 2016-DDCSPP-035 du 5 février 2016	GRT GAZ Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI de Rabion 16023 Angoulême cédex	
GROSSOUVRE	I3	Canalisation DN600-1989-Avord «Les Chaumes » - Neuvy le Barrois.	AP N° 2016-DDCSPP-035 du 5 février 2016	GRT GAZ Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI de Rabion 16023 Angoulême cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
GROSSOUVRE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
GROSSOUVRE	PT2	station hertzienne de Grossouvre zone primaire de dégagement r = 100 m	Décret du 3 décembre 1991	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
GROSSOUVRE	PT2	Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement l =500 m	Décret du 12 mars 2013 et décret du 28 mai 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
GROSSOUVRE	PT3	câble n° 18-31	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
GROSSOUVRE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
MORNAY-SUR-ALLIER	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Vallée de Germigny	
MORNAY-SUR-ALLIER	EL2 bis	l'Allier	- décret du 12 mars 1965 approuvant le plan des surfaces submersibles (PSS) de la vallée de la rivière d'Allier sur la rive gauche entre la limite des départements de l'Allier et du Cher et le confluent avec la Loire valant plan de prévention des risques (PPR) en application du décret du 5 octobre 1995	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	
MORNAY-SUR-ALLIER	EL3	l'Allier servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MORNAY-SUR-ALLIER	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT outerraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
MORNAY-SUR-ALLIER	PT2	Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement l=500 m	Décret du 12 mars 2013 et décret du 28 mai 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
MORNAY-SUR-ALLIER	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
NEUILLY-EN-DUN	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Vallée de Germigny	
NEUILLY-EN-DUN	AC1	église Saint Roch (cad B5, 537) - CI MH : 10 février 1913	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
NEUILLY-EN-DUN	AC1	château de Liénèsse : Liénèsse : pigeonnier (cad. C., 166) – inscription par arrêté du 25 octobre 1971	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
NEUILLY-EN-DUN	EL7	RD 76 (approuvé le 16 mars 1873) Modifié par délibération du conseil départemental du 29 mars 2021 n°27/2021 du PR 11+550 au PR 11+595	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher direction des routes Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
NEUILLY-EN-DUN	I4	- réseau de transport : * liaison 225 kv N°1 Bayet-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
NEUILLY-EN-DUN	I4	- réseau de transport : * liaison 400 kv N°1 Bayet-Marmagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie</li> <li>- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique</li> <li>- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réseaux de transport</li> <li>RTE</li> <li>Réseau des Transports d'Electricité</li> <li>GMR Sologne</li> <li>21 rue Pierre et Marie Curie</li> <li>45140 INGRE</li> </ul>	
NEUILLY-EN-DUN	I4	- réseau de transport : * liaison 400 kv N°2 Bayet-Marmagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie</li> <li>- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique</li> <li>- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réseaux de transport</li> <li>RTE</li> <li>Réseau des Transports d'Electricité</li> <li>GMR Sologne</li> <li>21 rue Pierre et Marie Curie</li> <li>45140 INGRE</li> </ul>	
NEUILLY-EN-DUN	I4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réseaux de distribution</li> <li>- lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension)</li> <li>- lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie</li> <li>- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique</li> <li>- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réseaux de distribution</li> <li>ENEDIS Accueil</li> <li>Raccordement Electricité</li> <li>47 avenue de St Mesmin</li> <li>BP 87716</li> <li>45077 Orléans Cédex</li> </ul>	
NEUILLY-EN-DUN	PT3	câble RG 18-124-3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- articles L.46 à L.53</li> <li>- article 48 alinéa II</li> <li>- articles D 408 à D 411</li> </ul> du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
NEUILLY-EN-DUN	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : <ul style="list-style-type: none"> <li>- articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus</li> </ul> code de l'urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> <li>-articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18</li> </ul>	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
NEUVY-LE-BARROIS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Vallée de Germigny	
NEUVY-LE-BARROIS	AC1	église Saint Martin (cad. D1, 69) (Inv. MH : 1er octobre 1926) r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
NEUVY-LE-BARROIS	AC2	Ensemble formé par le « Bec d'Allier » (confluence entre l'Allier et la Loire) , sur le territoire des communes d'Apremont-sur Allier, Cours-les-Barres, Cuffy, Neuvy-le-Barrois dans le département du Cher et sur le territoire des communes de Challuy, Gimouille, Marzy, Nevers et Saincaize-Meauce du département de la Nièvre → Site classé par décret du 16 septembre 2005 (cad. B1 : limites ouest et sud des parcelles 473 et 6, limites nord et est de la parcelle 111 jusqu'à l'angle sud-ouest de la parcelle 440, limite nord et nord-est de la parcelle 441a, ligne fictive située dans le prolongement de l'extrémité est de la parcelle 441a et traversant le CD n°45 d'Herry et de la Charité s/Loire au Veurdre, limites ouest pour partie, sud et est de la parcelle 442a, côté sud du CR dit des Carrières, ligne fictive reliant l'angle est de la parcelle 39 à l'angle nord-ouest de la parcelle 47 et traversant le CR dit des Carrières, limites nord des parcelles 47, 48 et 49 et leur prolongement jusqu'à la limite départementale entre le Cher et la Nièvre, fin de la délimitation du site côté Cher)	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
NEUVY-LE-BARROIS	AS1	captage des Petites Molles N°1 et 2	- arrêté préfectoral n°2002-1-1265 du 17 septembre 2002 modifié par la décision rendue le 12 juin 2003 par le tribunal administratif d'Orléans dans le dossier n°02-2738 (suppression du périmètre de protection rapprochée n°3)	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
NEUVY-LE-BARROIS	EL2 bis	l'Allier	- décret du 12 mars 1965 approuvant le plan des surfaces submersibles (PSS) de la vallée de la rivière d'Allier sur la rive gauche entre la limite des départements de l'Allier et du Cher et le confluent avec la Loire valant plan de prévention des risques (PPR) en application du décret du 5 octobre 1995	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	
NEUVY-LE-BARROIS	EL3	L'Allier servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 58 Subdivision Gestion de la Loire 5 rue des Paty 58000 NEVERS	
NEUVY-LE-BARROIS	I3	- Ouvrage ne traversant pas la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Canalisations BERRY DN600	AP N° 2016-DDCSPP-052 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
NEUVY-LE-BARROIS	I3	Canalisation DN600-1989-Avord « Les Chaumes » - Neuvy-le-Barrois.	AP N° 2016-DDCSPP-052 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
NEUVY-LE-BARROIS	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
NEUVY-LE-BARROIS	PT3	câble RG 18-123	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
NEUVY-LE-BARROIS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAGONNE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Vallée de Germigny	
SAGONNE	AC1	château : ruines (B, parcelle 343) Cl. MH : 09 mai 1914	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAGONNE	AC1	église Saint Laurent - inv. MH : 24 février 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAGONNE	AC1	Château de La Motte comprenant la motte Millet et le château de la Motte Beraud (cad A 509-510-511-245-246-354-355) inv MH :arrêté du 12 avril 2012	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAGONNE	AC2	ruines du Château de Sagonne, parc, douves du château et ses abords (B, parcelles : 265 à 270 - 341 à 358 - 331 à 340 - 365 à 367 - 371 à 373 - 379 à 382 - 409 à 410 - 412 à 415) - S. ins. : 10 janvier 1947	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
SAGONNE	EL7	RD 76 (approuvé le 2 mai 1867) Modifié par délibération du conseil départemental du 29 mars 2021 n°27/2021 du PR 18+336 au PR 18+760	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher direction des routes Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	



Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAGONNE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAGONNE	PT3	câble n° 18-70	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAGONNE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-AIGNAN-DES-NOIS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Vallée de Germigny	
SAINT-AIGNAN-DES-NOIS	AC1	village de Venou : (également sur la commune de Bessais le Fromental) : vestiges de l'ancien village médiéval dénommé « la vieille ville de Venoux » (cad. B. 284) Inv. MH : 5 décembre 1980 r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-AIGNAN-DES-NOIS	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAINT-AIGNAN-DES-NOIS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SANCOINS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Mairie de Sancoins 2 rue hôtel de ville 18600 sancoins	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SANCOINS	AC1	Maison (ancien hôtel de la Boule d'or) : rue Fernand Duruisseau (ancienne Grande rue) : - Tourelle d'escalier avec porte du 16e siècle, dite Tour de Jeanne - d'Arc (cad. AM 39) - Inv. MH : 25 février 1928 r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SANCOINS	AC1	Château de Jouy : - Vestiges du donjon de Jouy (cad. G2, 225) - Inv. MH : 27 mars 1926	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SANCOINS	EL7	Rues Paulin Pecqueur, Maurice Lucas et route de Saint Pierre (RD 951 : ancienne RN 151 bis) du PK 65,867 (rue Saint Louis) Au PK 67,650 (ex. : PN du chemin de fer économique) 1er juin 1867	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	*Voies Communales mairie de Sancoins 2 rue Hôtel de Ville 18600 Sancoins	
SANCOINS	EL7	- Voie Communale : * avenue des Fédères	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	*Voies Communales mairie de Sancoins 2 rue Hôtel de Ville 18600 Sancoins	
SANCOINS	EL7	- Voie Communale : * rue du parc Hugues Lapaire	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	*Voies Communales mairie de Sancoins 2 rue Hôtel de Ville 18600 Sancoins	
SANCOINS	EL7	- Voie Communale : * rue de la Renauderie 09/05/1976	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	*Voies Communales mairie de Sancoins 2 rue Hôtel de Ville 18600 Sancoins	
SANCOINS	EL7	- Voie Communale : * rue du docteur Roux	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	*Voies Communales mairie de Sancoins 2 rue Hôtel de Ville 18600 Sancoins	
SANCOINS	EL7	RD 40 Le Razé, à supprimer : (arrêté non pris au 01/06/2017, échanges avec le CD en cours)	* Routes Départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	*Routes Départementales Conseil départemental du Cher direction des routes Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
SANCOINS	EL7	rue Ferdinand Duruisseau (RD 43 : ancienne RN 719) - du PK 33,894 (abords de l'ex-usine à gaz)- au PK 34,544 (jonction RD 951) 1er juin 1867	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	*Voies Communales mairie de Sancoins 2 rue Hôtel de Ville 18600 Sancoins	
SANCOINS	EL7	rue de la Guerche (RD 920 : ancienne RN 720) - du PK 70,384 (jonction avec RD 951)- au PK 70,092 (abords maison de M. Martin) 03/04/1894	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	*Voies Communales mairie de Sancoins 2 rue Hôtel de Ville 18600 Sancoins	
SANCOINS	EL7	rue de Vereaux (VC 202) - du PK 48,200- aux abords du mur de l'ex-usine à gaz 16/01/1879	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	*Voies Communales mairie de Sancoins 2 rue Hôtel de Ville 18600 Sancoins	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SANCOINS	EL7	rue Marguerite Audoux et route du Veurdre (RD 43) - du PK 48,200 (jonction avec RD 951)- au PK 49,196 (après Crot de la Mardelle) 19/08/1897	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	*Voies Communales mairie de Sancoins 2 rue Hôtel de Ville 18600 Sancoins	
SANCOINS	EL7	abords de Galuchet (RD 43) - pont sur le ruisseau de la Lieutenanderie 09/05/1976	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	*Voies Communales mairie de Sancoins 2 rue Hôtel de Ville 18600 Sancoins	
SANCOINS	EL7	rues Denfert Rochereau et de l'hôtel de ville (RD 41) - du PK 15,879 (avant le pont sur l'Aubois)- au PK 17,348 (jonction avec RD 951) 08/02/1979	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	*Voies Communales mairie de Sancoins 2 rue Hôtel de Ville 18600 Sancoins	
SANCOINS	EL7	traverse de Jouy sur 669,20 m (RD 41) 06/08/1872	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	*Voies Communales mairie de Sancoins 2 rue Hôtel de Ville 18600 Sancoins	
SANCOINS	EL7	rue de la Renauderie (de la RD 951 à la RD 43) 01/12/1933	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	*Voies Communales mairie de Sancoins 2 rue Hôtel de Ville 18600 Sancoins	
SANCOINS	EL7	rue du Docteur Roux (de la RD 951 à la RD 43) 01/12/1933	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	*Voies Communales mairie de Sancoins 2 rue Hôtel de Ville 18600 Sancoins	
SANCOINS	EL7	rue du parc Hugues Lapaire (de la RD 951 à la rue de St Alfort en longeant le square) Avenue de la colonne des Fédérés 01/11/1903	*Voies Communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	*Voies Communales mairie de Sancoins 2 rue Hôtel de Ville 18600 Sancoins	
SANCOINS	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	
SANCOINS	PT2	Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement l=500 m	Décret du 12 mars 2013 et décret du 28 mai 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SANCOINS	PT3	Câble RG 181240.01	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCOINS	PT3	Câble RG 18124.02	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCOINS	PT3	Câble RG 18124.03	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCOINS	PT3	Câble RG 18-31	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCOINS	PT3	Câble RG 18-123	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SANCOINS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VEREAUX	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	collectivité : SIAEP Vallée de Germigny	
VEREAUX	AC1	Eglise Saint Martin : portail ouest (cad. A2, 143) - Cl. MH : 23 février 1912 r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VEREAUX	I4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réseaux de distribution</li> <li>- lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension)</li> <li>- lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie</li> <li>- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique</li> <li>- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* réseaux de distribution</li> <li>ENEDIS Accueil</li> <li>Raccordement Electricité</li> <li>47 avenue de St Mesmin</li> <li>BP 87716</li> <li>45077 Orléans Cédex</li> </ul>	
VEREAUX	PT2	Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement l =500 m	Décret du 12 mars 2013 et du 28 mai 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 Rennes Cédex 9	
VEREAUX	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	